

En synthèse :

Une réunion exceptionnelle du CSE pour réussir à terminer l'ordre du jour de la précédente réunion autour des sujets suivants:

- **Fin de la plateforme Contact Tracing** de la Cnam
 - Evolution de **l'accord relatif au télétravail** : quel impact sur l'organisation du travail ?
 - Point de suivi de la CSSCT : **PCA et santé des agents ...** à suivre ...
 - Point de suivi de la Commission des Relations de Travail :
 - **Rennes** : Nous proposons de traiter de façon différenciée la balance horaire des agents devant travailler après l'heure officielle de fermeture du site.
 - **Récupération des PCs obsolètes** par les agents : ça n'est toujours pas possible ...
-

1. Point sur la plateforme Contact

L'activité de *Contact Tracing* au siège de la Cnam va s'arrêter au 28 Mars du fait de l'évolution de la crise sanitaire : le renfort des organismes n'est plus nécessaire aujourd'hui. Les contrats CDD ne seront donc pas renouvelés.

A noter : en province il n'y a plus beaucoup d'agents concernés du fait de la baisse d'activité.

Lors de l'entretien annuel 2021, les agents qui ont participé à cette mission verront leur développement de compétences pris en charge dans l'EAEA.

2. Point d'information sur la négociation d'entreprise de l'avenant n°2 à l'accord relatif au télétravail du 8 février 2019.

Mme Calmels a rappelé que cet accord est négocié au niveau de l'entreprise et donc au CSEC (CSE Central qui regroupe Cnam et Services Médicaux), et pas au CSE de la Cnam ...

C'est donc au CSEC qu'il sera d'abord présenté et débattu !

Quoiqu'il en soit, ce nouvel accord sera mis en vigueur une fois la situation redevenue normale (sortie de crise COVID).

Concernant la « **Formule 3 jours** » : elle a été pensée pour répondre à des besoins spécifiques de certaines équipes et projets (autour du « flex office » ou du « Smart Work »... Beautiful, isn't it ?).

Aurélié Le Sueur doit venir nous présenter tout cela lors du prochain CSE : les futurs modes d'organisation du travail à la Cnam, l'aménagement des espaces et la politique immobilière de la Cnam ...

3. Point de suivi des réunions de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

La CSSCT Exceptionnelle du 2/03 a permis de faire un point sur le PCA et les nouvelles consignes :

- fréquentation des sites
- la prise de repas dans son bureau

La commission est en attente d'une synthèse de la Direction sur les questionnaires auprès des agents qui doit permettre d'analyser comment les agents vivent cette période de télétravail.

4. Point de suivi de la Commission des Relations de Travail (février)

Sur le site de Rennes, concernant la question sur l'écrêtage des heures travaillées après 18h30, nous expliquons que la réponse de la Direction n'est pas acceptable :

- les agents concernés travaillent à la Cnam Rennes, au sein d'une équipe répartie sur d'autres sites Cnam

- Ils participent régulièrement à des réunions ou activités au-delà de 18h30 dans le cadre de leur travail, puisque sur ces autres sites, l'horaire de fin est fixé à 19h30. Leurs collègues finissent donc plus tard.
- **Le temps passé par ces agents au-delà de 18h30 est systématiquement décompté de leur balance horaire.**

Nous demandons à la Direction de revoir de façon individualisée la gestion du temps de travail de ces agents car il n'est pas normal qu'un agent en réunion projet avec ses collègues sur un site finissant à 19h30 voient son compteur horaire écrêté.

Isabelle Calmels a expliqué que la réponse donnée lors de la CRT était une réponse qui rappelait « *le cadre actuel du fonctionnement des horaires variables* ». Elle comprend que ce cadre n'est peut-être pas adapté à toutes les situations ... Faut-il revoir le protocole d'accord sur les horaires variables ?

Ça n'est pas notre position : Nous ne remettons pas en cause l'accord sur les horaires variable, ni les horaires des sites, mais nous demandons que les horaires de ces agents soient traités de façon différenciée !!!

D'autant qu'en cette période de télétravail massif les horaires du site de Rennes ont-ils un sens pour les agents concernés, qui travaillent depuis leur domicile sur des projets nationaux !

Nous convenons avec Isabelle Calmels d'étudier ce cas particulier, qui ne concerne que quelques agents.

Dans la réponse à la **question sur le nettoyage des données sur les PCs obsolètes** : nous comprenons que les PCs sont recyclés par une entreprise spécialisée ... et ils ne sont donc plus mis à disposition des agents qui le souhaitent ... Est-ce prévu ? La Direction devait étudier cette possibilité ... mais nous attendons toujours la réponse ...